

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 313

présenté par

Mme Bonneton et Mme Auroi

-----

**ARTICLE 61**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« V. – Un rapport du Gouvernement au Parlement sur l'application du droit des sols est remis au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2014. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

De nombreuses petites communes n'ont pas les moyens humains et techniques de traiter les questions relatives au droit des sols. Avant de remettre en question l'application au droit des sols, il est souhaitable qu'un rapport du gouvernement éclaire la représentation nationale. La date retenue correspond à la nécessité que ce rapport soit rendu avant l'examen de la loi de finances 2015 pour que les parlementaires puissent prendre des décisions sur le fondement de ce rapport.